

**Comment  
le droit familial contemporain  
a-t-il pu ignorer  
les réalités psychiques ? ( ! )**

Aldo Naouri

Conférence donnée le 10 janvier 2012,  
sur invitation du Doyen Michel Moreau,  
à l'École Doctorale de la Faculté de Droit de Poitiers

Vous voudrez bien me permettre avant toute chose – et pour une fois, il ne s'agit pas de sacrifier à la convention - de remercier de leur invitation Monsieur le Doyen Michel Moreau et l'École doctorale de la Faculté de Droit.

**À PROPOS DU DROIT**

Ceci dit, je voudrais également en appeler à votre indulgence.

Il est possible que je sois amené, dans mon exposé, à tenir des propos qui vous paraîtront approximatifs, pour ne pas dire erronés, autour du Droit, de son exercice, de son discours ou de sa philosophie.

Bien que je sois censé ne pas « ignorer la Loi » dont ce Droit est le garant, et devoir respecter ce qu'il en fait découler, je n'ai pas réussi à en devenir un familier. J'ai en effet mené une existence au sein de laquelle je n'ai eu que fort rarement à y recourir. En m'étonnant à ces rares occasions de la véritable jalousie qu'il déploie du côté de son formalisme.

J'irai un peu plus loin encore dans mes précautions oratoires.

Je ne suis pas sûr de ne pas faire une confusion entre le discours formel du Droit et les dispositions édictées par le législateur. Il me semble – mais peut-être à tort, et la rencontre d'aujourd'hui alors me détrompera –, il me semble que le Droit, entendu comme ce qui est enseigné en Faculté sous forme d'articles et de règles, n'est que la mise en application des dispositions prises par le législateur. Si bien que lorsque j'évoque le Droit, comme je le fais dans mon titre, j'entends essentiellement parler des décisions législatives.

Nous savons que ces décisions peuvent être d'origine politique stricte : les décisions des tribunaux de Vichy ou la condamnation des contestataires à l'Hôpital psychiatrique dans l'ex-URSS en fournissent des exemples.

Il en est autrement dans les démocraties : les politiques se veulent à l'écoute des aspirations sociales. Et ce sont les sociologues qui les éclairent sur ce point. Si bien que les mesures législatives ne serait rien de plus que la mise en forme des conclusions que les sociologues tirent de leurs analyses. Reste à savoir si de telles analyses sont pertinentes et si elles prennent la mesure à tous les niveaux des paramètres des problèmes qu'elles abordent.

Je vous donnerais volontiers deux exemples flagrants des erreurs qui guettent ces procédés.

J'ai été sollicité comme expert, en 1989 par le Ministère de la Famille de l'époque. Je me suis trouvé en compagnie de quatorze autres. Et nous étions réunis pour dire si la France devait ou non ratifier la Convention internationale du Droit de l'enfant. Fait assez peu courant : aucun de nous quinze ne connaissait les quatorze autres dont chacun avait une compétence spécifique. Sans nous consulter ou communiquer entre nous, nous avons été quinze sur quinze, chacun avec bien sûr son propre argumentaire, à déconseiller cette ratification ! Cela n'a pas semblé émouvoir le Premier Ministre qui nous a déclaré, à la fin de notre journée d'exposés, que la Convention avait été ratifiée depuis six mois !

La décision avait-elle été prise sur recommandation des sociologues ? Je n'en sais rien. Mais les mêmes sociologues avaient déjà relevé l'importance grandissante conférée à l'enfant au sein des familles. C'est sans doute pourquoi le Premier Ministre déclarait à qui voulait l'entendre que, pour cette ratification, on lui avait « tenu la main »

Le deuxième exemple qui me revient me paraît encore plus ... grotesque.

En mai 1998, le Juge Bruel a remis à Lionel Jospin, qui le lui avait demandé, son rapport sur l'origine des troubles qui avaient secoué les banlieues parisiennes. Son diagnostic était sans ambiguïté : "carence du père dans les familles". La commission qui a été réunie pour porter remède au mal, a été confiée bien évidemment à des sociologues. Qu'a-t-elle fini par proposer ? La création d'un congé de paternité de quinze jours !

Qu'a-t-on fait ? On a calqué la disposition concernant le père sur celle qui concerne la mère. On n'est bien sûr pas allé jusqu'à lui accorder le même temps. Il n'a pas accouché, lui. Et il ne faut surtout pas qu'il entre en concurrence avec la mère ! C'est le second parent ! Une mère mineure à laquelle on a offert un strapontin.

Dans le registre du ridicule et de l'inadapté, je ne crois pas qu'on puisse mieux faire !

D'évoquer ces exemples me ramène à mon titre et au malaise considérable que j'ai vécu lorsque je me suis lancé dans la rédaction de mon propos.

Le point d'interrogation qu'il comporte commanderait en effet une réponse circonstancielle et historique qui pourrait être une description du processus à laquelle la référence que j'ai faite à la sociologie serait déjà une réponse, même si une telle réponse mériterait un autre développement.

Mais le même texte de ce titre pourrait aussi être assorti d'un ou deux points d'exclamation. Il serait alors un manifeste d'indignation – mot à la mode – qui mettrait le Droit en accusation face aux dégâts entraînés par les dispositions qu'il a prises.

Or, voilà près de 35 ans que je tiens ces deux formes de discours !

En vain.

Et sans plus rien espérer.

Même si j'ai le bonheur de parler devant vous. Et peut-être comprenez vous mieux l'insistance que j'ai mise dans mes remerciements.

À quoi cela tient-il ?

Le rythme effréné de nos vies, la saturation produite dans notre entendement par la sur-information tout comme l'emballage médiatique ne cessent pas d'altérer notre mémoire, saturée depuis longtemps. Si bien que les glissements survenus ici et là, et protégés par la dilution des responsabilités, nous ont conduit au point où nous en sommes. Le drame étant que, une fois les dispositions entérinées, il ne peut plus être question de revenir en arrière.

Le Droit en cela aurait en quelque sorte une regrettable fonction de cliquet.

Sans compter qu'il a une place telle qu'il n'est pas seulement au centre de nos vie, mais qu'il les infiltre.

En soutenant le fait, je ne me réfère pas, comme je le pourrais, au caractère de plus en plus contentieux de nos sociétés actuelles – le nombre d'avocats en région parisienne multiplié par dix en un demi siècle !

Je me référerais seulement au cri de « j'ai le droit ! » que j'ai si souvent entendu dans la bouche d'enfants de moins de trois ans, quand leurs mères leur posaient un interdit.

Que signifie un tel « j'ai le droit ! » ? Sinon qu'il se réfère à un « Tu n'as pas le droit » émis en amont par le parent en lieu et place d'un « Je t'interdis » qui lui ferait courir le risque d'un atome de ressentiment ! L'expérience démontre – et j'y reviendrai – que, pour noble qu'elle soit, cette référence anonyme au droit ne remplit pas l'office interdicteur qu'elle vise. Mais c'est une illusion à laquelle s'accrochent les parents d'aujourd'hui tant ils craignent de ne pas être aimés de leurs enfants.

L'état d'esprit que traduit cette substitution, toute simple et en apparence anodine, s'est installé – et j'ai vécu les étapes de cette installation – du fait des modifications progressives du droit familial.

En quelques années à peine, en effet, l'enfant a été hissé, comme je l'ai laissé entendre, au sommet de la pyramide d'une famille dont le dispositif a été profondément bouleversé.

Et j'ai pensé que ce que je pouvais faire de mieux ici, c'est de montrer cela

## LE PETIT LIBRAIRE

Je suis entré, il y a quelques semaines, dans une librairie à Paris. J'y ai été accueilli avec un enthousiasme touchant par un tout jeune employé qui, m'ayant reconnu, m'a déclaré être un de mes lecteurs assidus, avant de me confier qu'il venait d'être père d'un petit garçon dont il s'était beaucoup occupé pendant son congé de paternité achevé la veille à peine.

Je lui en ai fait compliment en lui disant mes vœux et en admirant son enthousiasme, sans pouvoir m'empêcher d'évaluer le courage que lui conférait sa foi dans le statut qui lui avait été fait. Son couple avait statistiquement deux chances sur trois de se briser dans les trois à cinq années suivantes. Pour la simple raison qu'il ignorait que, sous ses dehors démocratiques, ce couple était le plus inégalitaire qui ait jamais été inventé et qu'il aurait les plus grandes difficultés, de ce fait, à résister au potentiel extraordinairement séparateur de l'enfant.

Inégalitaire, dis-je ? En quoi ?

En ce que la *parenté* y a été évacuée et n'y a plus droit de cité.

La *parenté* c'est un dispositif immémorial qui implique un rapport d'alliance entre deux individus de sexes nécessairement différents. Un dispositif qui admet que puissent se côtoyer, voire s'opposer et même entrer en conflit, des éprouvés, des ressentis, des modes d'être et d'agir foncièrement différents. Toutes ces différences ayant, comme je le montrerai, une fonction destinée à conférer à chaque parent une place spécifique et absolument indispensable à la structuration de l'enfant.

La *parenté* a été remplacée par la *parentalité*.

la *parentalité* fait totalement abstraction de la différence de sexe des parents et de ses conséquences.

Le terme, qui date de 1985 seulement, est en effet la substantivation de l'adjectif *parental*, lequel qualifie de la même façon le père et la mère, chacun des deux étant "à sa manière" auteur du projet parental comme il est dit maintenant dans la loi. La nuance "à sa manière" n'étant qu'une concession formelle, laquelle n'implique en aucune façon les conséquences de la différence des sexes. L'enfant étant au sommet de la pyramide familiale, les deux parents sont requis d'être uniformément à son service. Ce qui est rien moins que l'admirable disposition naturelle de la seule mère !

Le père y étant implicitement invité à se conformer. Ce qu'il fait d'ailleurs avec une grande facilité dans la mesure où elle réveille quelque chose qu'il croyait avoir profondément enfoui et qui aurait dû le rester : l'identification primaire à sa mère.

J'ai vécu toutes les étapes de cette progression.

J'ai vécu le temps où les pères, qui vivaient la récusation progressive de leur statut traditionnel, se prévalaient non sans orgueil d'être des *nouveaux pères* avant de gagner le statut de *papas poules*. Encouragés en cela par d'inconscients personnages célèbres qui les incitaient à « rattraper leur retard de neuf mois dans l'amour » !

Devant une *parentalité* qui n'introduit plus aucune différence entre deux parents, autrement dit entre deux *homoparents* au sens le plus strict du terme, on conçoit la simplification encore moins discriminatoire qu'ont introduite certains états américains qui ont supprimé jusqu'aux termes de *père* et *mère* pour désigner les parents par *parent 1* et *parent 2*.

#### **CLINIQUE DE LA FAMILLE NUCLÉAIRE**

Ma critique de la *parentalité* n'est pas, comme elle a été si souvent dénoncée par les *news* faiseurs d'opinion, une option idéologique.

Elle est fondée sur les résultats hautement probants d'une clinique dont j'ai tenu, à rapporter les éléments avec la plus grande précision dans mes ouvrages de manière à ce que chacun, pour peu qu'il ait une once de bonne foi, puisse en juger.

Et que démontre cette clinique ?

Que même des atteintes organiques peuvent être tout à fait amendées dès lors qu'on restaure ce que la psychanalyse appelle *le triangle œdipien* par la réintroduction de la fonction paternelle au sein de la cellule familiale.

Je suis désolé de devoir résumer rapidement tout cela. Mais il y a tant à dire !

J'esquisserai seulement donc, et de façon schématique, ce qu'il en est de la physiologie du développement de l'enfant qui fera l'humain.

Son séjour utérin de neuf mois n'est pas aussi passif qu'on le croyait.

On en sait les étapes depuis déjà plus de trente ans.

Dès la conception, il est un être de besoins, satisfaits sans le moindre délai par le corps maternel, sous contrôle rigoureux du filtre placentaire sans lequel rien ne serait possible.

Mais, outre ce fait, il accumule dans son cerveau sensoriel, dès la seizième semaine de la gestation, une quantité considérable d'afférences venues toutes du corps de sa mère. Si bien que, aussitôt venu au monde, il est capable de reconnaître sans la moindre erreur, l'odeur de sa mère, sa manière de se mouvoir, de toucher, le goût des aliments qu'elle aime, sa voix et jusqu'à ses traits sur photo dès lors qu'il aura passé 8 heures en sa présence. Ce qui va

instaurer entre elle et lui une relation d'une fiabilité exceptionnelle et susceptible de poursuivre, sans rupture ni changement, celle qui existait pendant la gestation. Sa mère sera dès lors ainsi inscrite dans sa psyché, sous forme d'un véritable *site*, comme celle qui dit toujours *oui* à l'expression du moindre de ses besoins. Du coup, il ne va pas cesser d'en manifester dès sa venue au monde et de les voir aussitôt satisfaits, sans plus le moindre recours ou la moindre référence au filtre placentaire.

Cette phase dite *dyadique* ne devrait et ne doit être, en principe, que transitoire et constituer une forme de sas adaptatif. Elle devrait et doit prendre fin avec la rapide maturation organique et le retour de la mère à sa condition antérieure de femme en tant qu'être social et d'épouse en tant qu'être d'échanges. Ce qui, soit dit en passant, ré-introduirait le père en tant qu'élément régulateur et que filtre, tout comme l'avait été le placenta pendant la grossesse. Rien d'incohérent dans cette description du processus si on en juge au travail d'un biologiste allemand qui a démontré, en 1984, que le placenta et le cordon ombilical sont d'origine paternelle exclusive. Les gènes qui les gèrent sont portés par les chromosomes spermatiques. Des gènes identiques existent dans les chromosomes ovulaires mais il y sont naturellement bloqués et donc inactifs. Ce qui permet de dire que la fonction que le père a prise dans la cellule familiale traditionnelle n'a été que la découverte à tâtons et la mise en œuvre de la métonymie que constitue la fonction placentaire.

La fin de la phase *dyadique* introduit l'enfant à ce monde nouveau pour lui. Elle serait la toute première *frustration* qu'il vit et dont l'importance est considérable puisqu'elle fera le lit de toutes les frustrations ultérieures indispensables à sa structuration.

On pourrait aller jusqu'à dire que ce serait là que se situerait la véritable mise au monde, un monde aérien dans lequel devrait prendre fin la satisfaction immédiate des besoins.

Si on doit dire les choses autrement qu'en usant du terme peut-être flou de *frustration*, on pourrait dire de la *frustration* qu'elle est une forme de *pas-oui* qui entraîne, comme je viens de le dire, la suspension de la satisfaction immédiate du besoin. Un *pas-oui* qu'on pourrait dire autrement comme un *non*, un *non* étranger à la personne de la mère et qui s'interpose entre l'enfant et elle. Un *non* qui introduira plus tard le second parent qu'est le père et qui fera de lui, dans la psyché, non pas un site à l'image du site maternel, mais une métaphore dont la fonction univoque est de bloquer la cascade de *oui* que le site maternel est toujours prêt à déverser.

Si bien que tous les *non* que l'enfant entendra plus tard seront réputés être émis *au nom* du père, lequel deviendra ainsi automatiquement, quoi qu'il fasse, l'agent symbolique de toutes les frustrations.

La vertu de ces frustrations, dont la première réside dans la non satisfaction immédiate des besoins, est d'introduire, avec le désagrément qui les accompagne, à la conscience de la vectorisation du temps et à la découverte de l'autre. Si elles mettent en place le germe du regret de l'écoulement du temps et celui des problèmes posés par l'altérité, elles signifient aussi et surtout que tout n'est pas dû, qu'il faut conquérir sa place, et, au nom de ce désir déployer l'effort.

C'est le début de la saine névrotisation de l'individu. Névrotisation dans la mesure où cet individu butte contre une limite et se voit contraint de combattre ses pulsions et de les *refouler*. Ce sont ces mécanismes qui, supportés par le recours au *fantasme* feront de lui un être social.

Tout cela est généralement vécu et intégré dans une certaine sérénité.

Du moins jusqu'à la fin de la première année. Car, jusque-là, l'enfant ne se vit pas autrement que comme un morceau de sa mère.

Le drame qui va proprement l'introduire à son humanité va se produire au cours d'une phase tragique dite *stade du miroir* au cours de laquelle il se découvre comme étant lui, coupé du corps de sa mère dont il dépend cependant étroitement tant il est immature.

Tout accoutumé qu'il y eût été, la non satisfaction immédiate de ses besoins va soudain générer chez lui une *angoisse d'abandon* qui préfigure l'*angoisse de mort* avec laquelle il devra apprendre sa vie entière à composer.

Percevant alors sa mère comme toute puissante, ayant c'est à dire le pouvoir à son seul gré de le faire vivre ou de le faire mourir, il va entreprendre de dresser contre elle sa propre toute puissance. Cette nouvelle phase, repérée comme *phase d'opposition*, va être émaillée de l'expression incessante de caprices parfois épuisants pour les parents et durer jusqu'au milieu de la quatrième année. Elle est le moment de la vie où les règles qui génèrent la frustration – base la plus solide de l'*éducation* – ne doivent surtout pas être suspendues. Faute de quoi tout le travail de structuration se trouvera compromis. Il restera le *pervers polymorphe* dont parlait Freud, refusant la frustration et le fantasme qui permet de la supporter. Il exigera d'être le centre du monde refusant tout lien social. Il s'accrochera de surcroît aux termes de son scénario erroné et verra l'angoisse de mort le hanter à chaque instant et le contraindre, sa vie durant, à déployer une énergie considérable à la combattre.

Instruit par la traversée de cette épreuve, quelles qu'en aient été les modalités, il va néanmoins changer de stratégie. Il va entrer dans ce que chacun connaît sous le nom de *phase œdipienne* et qui mérite qu'on s'y arrête.

Petit garçon, il va proposer à sa mère de s'unir à elle.

Ce serait bien alors la fin du monde qu'après cela elle l'abandonne à son sort ! Des années durant il déploie sa séduction, expérimentant un amour de tonalité hétérosexuelle pure, jusqu'au moment où il prend peur que son père ne s'irrite de son assiduité et ne le punisse par où il a eu le tort de pécher, c'est à dire ne le châtrant. La peur de son père va définitivement remplacer la peur de sa mère, ouvrant la voie à l'identification à son père et aux mécanismes de sublimation.

Il entre alors dans la phase dite *latence* qui durera jusqu'à l'adolescence, âge plus ou moins difficile auquel tout sera à revisiter.

Pour la petite fille, les choses vont être autrement compliquées.

Ah, si seulement elle avait eu la chance d'avoir un pénis, comme son frère, le tour aurait été joué ! Après un débat intérieur qui lui conférera sa subtilité ultérieure, elle se tourne vers son père qu'elle va tenter de séduire en lui demandant implicitement de la protéger de sa mère. Mais sa tentative va immédiatement la mettre face à deux erreurs qu'elle a commises : la première c'est que son père lui est en principe interdit puisqu'il est l'homme de sa mère ; la seconde, c'est que sa mère risque de prendre plus encore ombrage de ce qu'elle pourrait vivre comme un affranchissement d'elle. Pour remédier à la situation, elle va tout d'abord se faire la plus discrète et la plus facile à vivre possible – les mères qui ont eu des enfants des deux sexes disent toujours que ça a été plus facile avec leurs filles. Elle va ensuite concéder à sa mère une part compensatoire, toujours singulière, de l'amour qu'elle est prête à déployer. Ce qui conditionnera sa sexualité ultérieure toujours plus ou moins teintée d'homosexualité.

Tout cela permet de comprendre pourquoi les hommes conçoivent l'amour à partir d'une attractivité sexuelle, alors que les femmes conçoivent la sexualité à partir de l'amour.

Il n'est pas difficile, sur fond de cet exposé de la physiologie du développement psychique, de repérer les effets des conduites qui s'en écartent.

La place au sommet de la pyramide familiale, qui a été conférée depuis quelques décennies à l'enfant, encourage les mères à se faire les vestales des leurs, à tisser autour d'eux un *utérus virtuel extensible à l'infini* qui les comble et leur évite toute forme de frustration. Les pères, auquel a été retiré tout soutien sociétal, étant invités quant à eux à emboîter le pas des mères n'ont pas d'autre choix que de se comporter en *mère-bis*. Ils ne peuvent d'ailleurs pas faire autrement dans la mesure où, tout le démontre, il ne peut y avoir de père fonctionnel auprès d'un enfant qu'à deux conditions : qu'il soit introduit et désigné par la mère qui le reconnaît comme tel et qu'il accepte d'occuper sa place, c'est à dire à être un *pas mère*.

Le résultat en est qu'au lieu de voir se développer dans nos sociétés des enfants qui, ayant été correctement névrosés par la frustration, se révèlent capables de produire de l'effort et de s'inscrire dans le lien social, on a vu se multiplier les *enfants tyrans* qui estiment que tout leur est dû et qu'il n'y a qu'eux au monde.

Un nombre grandissant de ces enfants deviendra ce que la psychanalyse nomme des *perverts*, c'est à dire des individus terriblement angoissés, condamnés à l'action faute de pouvoir recourir à la mécanique du fantasme qui leur fait défaut, indifférents aux autres, préoccupés par leurs seules personnes, rétifs à toute loi et excellant à les contourner. Il n'est pas difficile d'imaginer l'impact de la multiplication, déjà énorme, des perverts sur le devenir des sociétés. Et ce d'autant qu'ils fascinent les individus névrosés qui soutiennent leurs options et s'en font les défenseurs

Mais, ne manquera-t-on pas de dire – et principalement les anciens enfants-tyrans – qu'est ce donc que cette psychanalyse à laquelle mon discours se réfère ? Et que sont les succès thérapeutiques que j'excipe et qui sont censés prouver la pertinence de la vision de l'humain qu'elle développe ?

C'est du vent tout ça, de simples coïncidences et douteuses de surcroît ! La preuve n'en est-elle pas, qu'à notre époque de la Science triomphante, la psychanalyse est récusée par les critères de Popper.

Et puis même, la psychanalyse n'est-elle pas née au XIX<sup>ème</sup> siècle, dans une société uniformément répressive et structurée sur un mode pyramidal ? Il faut se souvenir qu'à l'époque, il y avait encore Dieu au sommet. Dieu dont le pouvoir absolu était relayé par le roi au niveau de la nation et par le père au niveau de la famille.

Plus rien ne marche ainsi.

Ne sait-on pas que Dieu "est mort" ?

Et que les rois ne lui ont pas survécu ?

Alors, pourquoi devrait-on continuer de s'encombrer d'un père ?

Ne vaut-il pas mieux abandonner ces pré-requis et s'adapter enfin au monde nouveau qui écloit ? Prendre en compte par exemple les mots d'ordre de mai 68 ? N'y a-t-il pas quelque chose d'infiniment plus généreux et plus noble dans ces *Il est interdit d'interdire* et *Tout tout de suite* pour ne citer qu'eux ?

Et puis même, c'est quoi cet inconscient décrété impossible à atteindre et plus encore à maîtriser ? Devrait-on y prêter le moindre crédit quand la volonté des hommes parvient à produire des exploits techniques jusque-là inimaginables ?

Pourquoi s'évertuer à rester accroché aux vieilles lunes et ne pas chercher plutôt à réfléchir sans *a priori* aux aspirations nouvelles de nos semblables ?

Faut se bouger, changer tout ça, repartir du bon pied, prendre en compte la réalité. Le monde a changé. Les femmes sont au travail. Elles ont une sexualité enfin libérée ! Pourquoi accepter la frustration quand tout est possible à chacun ?

Il est vrai que je ne convainrais personne en relevant que les fameux mots d'ordre de 68 ressemblent à s'y méprendre à une manifestation de toute puissance infantile qui revendique un maternage sans limite et sans interposition paternelle.

Que je ne convainrais pas plus de monde en les assimilant à un propos adolescent.

On sait pourtant de cet adolescent que, parce qu'il a appris à faire deux phrases et qu'il a recueilli trois informations, il est intimement persuadé de pouvoir à lui tout seul refaire le monde bien mieux qu'il n'est. On sait aussi combien son point de vue a néanmoins fait flores puisque – et ce sont les sociologues eux-mêmes qui nous le disent – nos sociétés sont devenues des sociétés adolescentes.

Chacun, s'y sent du coup on ne peut plus fondé à émettre son opinion sur quelque sujet que ce soit, ce sujet lui fût-il tout à fait étranger.

Et il ne le fait pas *in petto* ou pour un public restreint, mais à la cantonade, grâce au style adopté par les media, à la *toile* et aux réseaux dits *sociaux* qui ne cessent pas de s'y multiplier. Chacun se comporte donc comme tout adolescent. Tout cela est au demeurant vécu comme un de ces droits élémentaires qui font l'honneur des démocraties instamment priées de les garantir.

Au point d'ailleurs que d'énoncer les quelques phrases critiques que je viens d'énoncer me fait prendre le risque de passer pour un vieux réactionnaire remâchant son dépit.

Mais comme c'est fait et que c'est trop tard, je continuerai dans la même voie.

#### **LA VIE ET L'ESPÈCE : UNE HISTOIRE SI LONGUE ET SI ÉDIFIANTE !**

En m'expliquant toutefois sur les orientations de mes derniers ouvrages.

La psychanalyse, comme je l'ai laissé entendre, est désormais attaquée, récusée et vilipendée permettant à ses contempteurs de pulvériser les records d'audience et de vente.

J'ai donc cru bon de confronter la vision du monde qu'elle développe à celle qui ressort des acquis d'autres disciplines plus respectées jusqu'à présent comme la paléontologie et l'anthropologie.

Là aussi, je devrai aller très vite et ne dire que l'essentiel

La vie est apparue sur terre un milliard d'années après la naissance de cette dernière, par la combinaison aléatoire de molécules organiques qui se sont reproduites à l'identique, longtemps avant d'ouvrir la voie à la constitution de cellules dotées de membrane et de noyau et se reproduisant par simple division.

C'est la reproduction sexuée qui a fait apparaître la mort inconnue jusque-là.

Quand on réfléchit à cette coïncidence, on s'aperçoit que la vie, dans toutes ses manifestations, même les plus primitives et jusqu'aux plus intimes, résulte toujours d'une opposition entre deux contraires. Ce processus, subodoré par les poètes et les philosophes de

la plus haute Antiquité, a été mis en exergue et formalisé en 1850 par Claude Bernard qui l'a nommé *homéostasie*.

La mort a été l'élément homéostatisant requis par le progrès qu'a été l'avènement du sexe.

Notre espèce n'a que 8 millions d'années d'âge. Ce n'est vraiment pas grand chose à l'échelle de milliards d'années. Mais c'est encore si difficile à concevoir que j'ai cru bon de réduire cette durée à 24 heures. Ça rend les choses plus faciles à percevoir. Notre ère chrétienne par exemple n'occupe que les vingt-deux dernières secondes de ces 24 heures!

Que sait-on de l'aube de notre espèce ?

Elle s'est différenciée de celle qui la précédait en se mettant debout.

La conséquence la plus immédiate de ce changement de station a été la profonde modification de l'anatomie du bassin. Laquelle a décimé la population féminine qui mourait en couche. N'ont survécu que les femelles génétiquement programmées pour accoucher prématurément au bout de 9 mois de gestation.

Pour compenser cette catastrophe, la nature a supprimé l'œstrus qui affecte les femelles mammifères et qui ne les rend sexuellement disponibles et attractives pour les mâles qu'à certaines périodes du cycle annuel. Les femmes se sont trouvées constamment disponibles sur le plan sexuel, générant chez leurs comparses un appétit qui mettra le sexe au centre de leurs préoccupations.

Tout cela se passera sur le mode animal, quelle que sera la succession des sous-espèces ou la formation des hordes.

Et ce, pendant pratiquement 23 des 24 heures de mon abaque.

Vers la fin de la 23<sup>ème</sup> heure survient un événement qui va tout changer et conditionner notre espèce jusqu'à ce jour.

Les hommes, lassés de devoir s'entretuer pour la possession d'une femme, décident de s'interdire les rapports sexuels avec les femmes de leur horde et de les échanger contre les femmes d'une autre horde.

C'est la mise en place et l'adoption de la Loi de l'espèce : la Loi de la prohibition de l'inceste. C'est l'aube de la formation des sociétés et de celle des couples. Même si on est encore loin de la "naissance" du père

Cette Loi a une importance considérable sur laquelle il n'a pas été assez dit.

Parce qu'elle permet à elle seule, pour peu qu'on y réfléchisse, de comprendre la manière dont le développement physiologique de l'enfant en est une reprise, conférant aux parents des rôles indispensables à sa poursuite.

- c'est la première, la toute première initiative prise au sein du chaos de la nature.
- c'est la première mesure prise contre le règne du pulsionnel
- rationnelle et encourageant le recours à ce registre, elle privilégie le social – qu'elle promeut et sur lequel elle s'appuie – au détriment de l'individuel.
- elle décrète en substance que ce qui est proche doit impérativement être mis à distance
- elle intervient comme limite dans et sur l'absence de limite
- elle constitue la toute première Loi sur laquelle se sont adossées toutes les autres lois, jusqu'aux plus récentes. Ce qui permet de concevoir que si les lois actuelles sont malmenées ou récusées, elle en pâtira par simple effet domino
- elle met progressivement en place, par le repérage de la succession des générations, la conscience de l'écoulement du temps
- elle est le point d'ancrage de la mission confiée aux hommes. Une mission qui sera formellement *instituée* pour être transmise *légalement* par l'environnement social à

chaque père qui, contre le soutien qu'il obtient et le *pouvoir* qui en découle, devra en être le gardien tout en y étant soumis

- n'ayant pas été consultées, les femmes échangées y demeureront obstinément rétives et useront de leur *puissance* intrinsèque – celle qui les rend indispensables à leurs enfants – pour résister en particulier au pouvoir masculin. C'est à dire que, si les femmes admettent l'importance du rationnel qu'elles manient aussi bien que les hommes, elles ne renonceront pas au pulsionnel excipant leur insatisfaction structurelle comme emblème de leur résistance. Il suffit pour s'en convaincre d'analyser les stratégies amoureuses inventées par les hommes ! C'est tout cela qui permet de comprendre Claude Lévi-Strauss quand il dit du couple que c'est « l'union dramatique de la culture et de la nature »
- C'est enfin à partir de cette Loi que se mettra en place l'équilibre souterrain à vertu homéostatique entre ce qui sera repérable comme le matriarcat d'une part et le patriarcat de l'autre.

C'est vrai que la Loi de l'espèce est une Loi d'essence masculine.

Non seulement parce qu'elle a été mise en place par les hommes qui y ont soumis les femmes sans les consulter. Mais surtout parce qu'elle n'a été, dans l'environnement, rien moins que la mise en application et en œuvre de la sexualité masculine physiologiquement frappée par une limite, aussi bien du côté du renouvellement de l'acte sexuel que du côté de sa multiplication. Or, la manière dont elle s'est imposée a bridé la sexualité féminine à potentiel illimité.

Tout cela se retrouve au sein de la parenté dans la logique du couple : une mère disposée à donner sans limite à son enfant et un père qui met en place et impose la limite, ne serait-ce qu'en ramenant la mère à sa féminité.

Rien n'est plus simple, je le redis, que de mettre côte à côte ce qu'implique la Loi de l'espèce et la physiologie du développement psychique du petit enfant dans la relation à sa parenté, pour constater l'étroitesse des correspondances : la frustration comme les stratégies œdipiennes font faire à l'enfant autant d'expériences qui ne sont pas sans rappeler celles qu'ont faites ses plus lointains ancêtres. Sans compter que cette mise côte à côte permettrait de comprendre et de concevoir ce qui fait défaut quand on passe de la parenté à une parentalité vouée à jouir en chœur d'enfants qui le resteront indéfiniment et sans même le savoir – ce dont témoignent la désaffection du rituel du mariage, la multiplication des divorces et des recompositions familiales.

Et voilà qui est taxé d'idéologie par les tenants d'un changement destiné somme toute à ramener l'humanité à sa barbarie d'origine !

Mais que peut faire un pédiatre, banalement névrosé et s'adressant à un public de névrosés accoutumés à supporter leurs frustrations par le recours aux fantasmes, face à une horde de pervers interdits de fantasmes et condamnés à l'activisme pour combattre leur insupportable angoisse ?

Informer ?

Informer qui ?

Un public de juristes ?

Mais comment un juge peut-il intervenir de façon la plus conforme à l'intérêt de l'enfant, adulte de demain, quand le Droit élaboré par les législateurs et qu'il est chargé de faire appliquer, se révèle profondément contraire à cet intérêt en ignorant les réalités psychiques ?

En guise d'illustration ??  
*La garde alternée des bébés ?*  
*Les trois pères ?*